

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de THIONVILLE



**Arrêté portant déclaration des dates de battues de chasse
N° 2026/23**

Le Maire de la commune de MOYEUVRE-PETITE,

Vu les risques encourus par les promeneurs ou utilisateurs du chemin rural du lieudit Fonds de Cristal à la jonction des territoires de Moyeuvre-Petite et de Neufchef, et du chemin du Tréhémont, suite aux journées de chasse organisées par le locataire de la chasse communale Monsieur Samuel MAXANT

ARRETE

Article 1 : Toute circulation est interdite de 6 heures à 17 heures les jours suivants :

Les 15 et 29 novembre 2026

Les 13 et 28 décembre 2026

Le 17 janvier 2027

sur le chemin rural du lieudit Fonds de Cristal à la jonction des territoires de Moyeuvre-Petite et Neufchef, sur le chemin du Tréhémont, et sur les sentiers attenants à ces chemins.

Article 2 : En dehors de ces journées, la chasse individuelle reste pratiquée à l'approche ou à l'affût, tout au long de l'année.

Article 3 : Monsieur Samuel MAXANT est responsable de toute la signalisation nécessaire à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Thionville et à la Gendarmerie de FAMECK.

Fait à Moyeuvre-Petite, le 1^{er} septembre 2026

Le Maire,
F. STIBLING :

